

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

---

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 291

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Rilhac, Mme Atger, Mme Bergé, Mme De Temmerman,  
Mme Racon-Bouzon, M. Blanchet, M. Kerlogot et M. Claireaux

-----

### AVANT L'ARTICLE 7

- I. Substituer l'intitulé « dispositions finales » par l'intitulé suivant : « dispositions relatives à l'Outre-mer »
- II. En conséquence, avant l'article 7, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre VI

Dispositions finales »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à rendre lisibles les dispositions applicables à l'Outre-mer.